

Zeitschrift:	Bulletin romand d'entomologie
Herausgeber:	Société vaudoise d'entomologie ; Société entomologique de Genève
Band:	10 (1992)
Heft:	1
Rubrik:	Nouvelles entomologiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES ENTOMOLOGIQUES

Législation et protection des insectes:

L'Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage du 16 janvier 1991 (OPN) a remplacé l'Ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage du 27 décembre 1966. A cette occasion, de nouvelles dispositions ont été prises dans le but de protéger un certain nombre d'insectes. En particulier l'article 20 de l'OPN, qui précise que:

"En plus des animaux protégés figurant dans la loi sur la chasse du 20 juin 1986, les espèces désignées dans l'annexe 3 (voir la reproduction de la partie de l'annexe 3 qui concerne les insectes en page suivante) sont considérées comme protégées. Il est interdit:

- a. De tuer, blesser ou capturer les animaux de ces espèces ainsi que d'endommager, détruire ou enlever leurs oeufs, larves, pupes, nids ou lieux d'incubation;
- b. De les emporter, envoyer, mettre en vente, exporter, remettre à d'autres personnes, acquérir ou prendre sous sa garde, morts ou vivants, y compris leurs oeufs, larves, pupes et nids, ou d'apporter son concours à de tels actes."

Des autorisations exceptionnelles de récolter les insectes mentionnés dans l'annexe 3 sont délivrées par les autorités cantonales compétentes pour des travaux menés à des fins scientifiques, pédagogiques ou thérapeutiques, et ceci sur des territoires déterminés (Art. 22, al. 1, LPN). Des autorisations peuvent également être délivrées pour des interventions sur les populations de ces espèces, si ces interventions servent à maintenir la diversité biologique ou dans le cas d'atteintes d'ordre technique qui s'imposent et qui font que l'auteur d'une atteinte est tenu de prendre des mesures pour assurer la meilleure protection possible, ou, à défaut, le remplacement adéquat des espèces concernées (Art. 20, al. 3, OPN).

C. Neet

Annexe 3
(art. 20, 2^e al.)

Liste de la faune protégée

<i>Latin</i>	<i>Français</i>
<i>Invertebrata</i>	<i>Invertébrés</i>
<i>Formica</i> (rufa, aquilonia, lugubris, polycrena, pratensis, truncorum)	les fourmis rousses (le groupe)
<i>Lucanus cervus</i>	le lucane cerf-volant
<i>Dorcardion fuliginator</i>	le dorcardion fuligineux
<i>Manthis religiosa</i>	la mante religieuse
<i>Odonata</i>	toutes les libellules
<i>Ascalaphus</i> sp.	les ascalaphes
<i>Lepidoptera</i> , les espèces suivantes:	les papillons diurnes, les espèces suivantes:
<i>Parnassius apollo</i>	l'apollon
<i>Parnassius mnemosyne</i>	le semi-apollon
<i>Papilio machaon</i>	le grand porte-queue, machaon
<i>Iphiclides podalirius</i>	le flambé
<i>Antocharis cardamines</i>	l'aurore
<i>Araschnia levana</i>	la carte géographique
<i>Colias palaeno</i>	le solitaire
<i>Apatura iris</i>	le grand mars changeant
<i>Limenitis camilla</i>	le petit silvain
<i>Argynnis paphia</i>	le tabac d'Espagne
<i>Polygonia c-album</i>	le gamma
<i>Neptis rivularis</i>	le sylvain cénopte
<i>Erebia christi</i>	le moiré du Simplon
<i>Erebia sudetica</i>	le moiré des Sudètes
<i>Nymphalis antiopa</i>	le morio
<i>Nymphalis polychloros</i>	la grande tortue
<i>Boloria aquilonaris</i>	le nacré de la canneberge
<i>Coenonympha oedipus</i>	le satyre oedipe
<i>Coenonympha hero</i>	le mélibée
<i>Chazara briseis</i>	l'ermite
<i>Everes argiades</i>	le petit porte-queue
<i>Maculinea alcon</i>	l'azuré des mouillères
<i>Maculinea arion</i>	l'azuré du serpolet
<i>Maculinea teleius</i>	l'azuré de la sanguisorbe
<i>Maculinea nausithous</i>	l'azuré des paluds
<i>Eurodryas aurinia</i>	le damier de la succise
<i>Lycaena dispar</i>	le cuivré des marais

BULLETIN ROMAND D'ENTOMOLOGIE 10 : 41 - 42 (1992)

Rencontre entomologique dans le Haut Jura vaudois

Lieu: Cabane Rochefort (alt. 1470m), sur Saint-Cergue. Chalet du Club alpin suisse, section de la Dôle. Cette cabane est éloignée d'environ 1 km du parking de la Fruitière de Nyon et est, en cas de besoin absolu, accessible par véhicule 4x4.

Animateurs: Emmanuel de Bros, avec les Sociétés entomologiques de Bâle et Genève, et l'aide du Centre suisse de Cartographie de la Faune (Neuchâtel).

Dates: du samedi 4 au dimanche 12 juillet 1992 (prolongation possible).

Buts de la rencontre:

- contribuer à la connaissance des insectes du Jura méridional vaudois
- cultiver l'amitié entre collègues, amateurs et professionnels, alémaniques et romands
- s'ouvrir à la connaissance de taxa nouveaux
- jouir de la nature intacte, du bon air et de la paix du Haut Jura.

Intendance:

La cabane sera ouverte en permanence. Le prix de la nuitée pour un non-membre du CAS sera de Fr. 10.-. Chacun décidera de la date et de la durée de sa visite en fonction des propositions émises (voir plus bas). La cabane n'étant pas un restaurant, chacun devra assurer sa subsistance; des achats groupés sont toutefois envisageables à Saint-Cergue. Une cuisine équipée (four à bois) sera disponible pour les amateurs de repas chauds. Les boissons (avec ou sans alcool) pourront s'acheter sur place. La cabane est très spacieuse: 3 dortoirs avec couvertures de laine, WC et eau courante froide en sous-sol, grande salle commune, électricité (panneaux solaires).

Organisation du séjour:

La cabane Rochefort est idéalement située au sein d'un ensemble de milieux jurassiens typiques (pâturages, pelouses sommitales, forêts mixtes, prairies humides) et non loin de biotopes de haute qualité (tourbières bombées du Lac des Rousses, pelouses xérothermes du Jura vaudois et gessien). Elle est en outre idéalement placée pour la chasse à la lampe (la terrasse suffit! Ne pas oublier de se munir d'un générateur). Les participants auront ainsi de multiples possibilités

d'activités entomologiques.

Pour que ces dernières contribuent à une meilleure connaissance et à une meilleure protection de la faune entomologique du Jura vaudois, il est indispensable que les espèces trouvées soient notées et déterminées avec soin et que les données recueillies soient tenues à disposition du Centre suisse de Cartographie de la Faune (CSCF). Ce dernier se chargera de la rédaction d'un rapport de synthèse pour les Services vaudois de protection des biotopes et des espèces.

Afin de parfaire les connaissances entomologiques de chaque participant, nous offrons la possibilité de prendre part à des excursions thématiques sous la houlette de différents spécialistes (excursion "Orthoptères", excursion "Odonates", chasse à la lampe "Macro/Micro"). Comme la mise sur pied de cette rencontre et des excursions thématiques demande un minimum d'organisation, nous prions chaque personne intéressée de remplir le talon-réponse ci-dessous et de le retourner, sans engagement ferme, **jusqu'au 1er mai 1992**, à l'adresse suivante:

E. de Bros, "La Fleurie", Rebgasse 28, 4102 Binningen

Un formulaire d'inscription définitive sera envoyé à chaque personne intéressée au début du mois de juin.

NOM / NAME : PRENOM / VORNAME :

ADRESSE : CH-

TEL: /

participera / teilnehmen wird (avec une croix / mit einem Kreis)

SA 4	DI/SO 5	LU/MO 6	MA/DI 7	ME/MI 8	JE/DO 9	VE/FR 10	SAM 11	DI/SO 12

Excursion Odonates / Libellen	
Excursion Rhopalocères / Tagfalter	
Excursion Orthoptères / Heuschrecken	
Chasse de nuit / Lichtfang Macro/Micro	

Accompagné par / begleiten mit personnes / Personen